

Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL
de « TERRES DE BORD » (communes déléguées de MONTAURE et de TOSTES)
du 11 février 2019.

L'an deux mille dix neuf, le onze février, le conseil municipal, constitué de l'ensemble des membres des conseils municipaux des deux communes déléguées, légalement convoqué, le quorum étant atteint (15 présents et 4 représentés à l'ouverture de séance), s'est réuni à la mairie de la commune de Terres de Bord (144, rue du 8-Mai-1945 Montaure 27400 Terres de Bord).

Présents (15) :

Monsieur Jacky FLEITH, Madame Maryannick DESHAYES, Messieurs Jean-Pierre PERIER, Olivier AUTECHAUD, Madame Marie-Claude SASSINE, Messieurs Jean PAPLOREY, Thierry LECOMTE, Madame Catherine DELALEAU, Messieurs Michel QUILLET, Guillaume BUFFET, Mesdames Jeannine FOLLAIN, Myriam MARCENY, Aline ROBERT, Marie-Josée DUE et Monsieur Jérôme JEANNOT.

Avaient donné pouvoir (4) :

Madame Isabelle PELLETIER donnant procuration à Mme Maryannick DESHAYES, Monsieur Hubert DE LA HAYE donnant procuration à M. Jean-Pierre PERIER, Monsieur Olivier GUERRE donnant procuration à Monsieur Jacky FLEITH et Madame Nicole LABICHE donnant procuration à Madame Aline ROBERT.

Absents (5) :

Sébastien CAMPOT, Sandrine REY, Bruno FOGGLIAZZA, Elodie NICOLAS et Martine PIOLINE.

Secrétaire de séance : Jean PAPLOREY, candidat et désigné à l'unanimité.

Secrétaire de mairie : Madame Lucie RAOULT.

Ouverture de séance : 18 heures 33.

PROCES-VERBAL du conseil municipal du 21 janvier 2019 :

Monsieur le maire présente à la signature le procès-verbal du précédent conseil municipal en date du 21 janvier 2019.

Aucune question concernant ce procès-verbal n'étant posée à l'ouverture de séance, Monsieur le Maire ouvre l'ordre du jour du présent conseil municipal.

ORDRE DU JOUR :

1. Distinction honorifique décernée suite à l'obtention de la médaille :

Le conseil municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire, prend acte de la décision de la commission « Personnel » qui s'est réunie le 7 janvier dernier et qui a décidé d'attribuer une gratification sous forme de chèque CADHOC à chaque fois qu'un diplôme sera remis à un agent.

2. Vote du compte administratif de 2018 :

Section de fonctionnement

Recettes	964 873.81 €
Dépenses	859 262.41 €

Résultat	105 611.40 €
Excédent antérieur reporté	115 314.16 €
<hr/>	
Soit un résultat de fonctionnement	220 925.56 €
<hr/>	
Section d'investissement	
Recettes	42 433.73 €
Dépenses	129 599.91 €
<hr/>	
Résultat	- 87 166.18 €
Excédent antérieur reporté	50 151.97 €
<hr/>	
Soit un résultat d'investissement	- 37 014.21 €
Soit un résultat net pour l'exercice 2018 de	183 911.35 €

Monsieur Jacky FLEITH, se retirant de la salle afin que le Conseil procède au scrutin sur l'approbation du Compte Administratif, Madame Maryannick DESHAYES soumet au vote des conseillers de Terres de Bord le Compte Administratif des sections de fonctionnement et d'investissement de 2018 comme suit :

- POUR : 13 voix (sans Monsieur Jacky FLEITH) ;
- ABSTENTIONS : 4 voix (Aline ROBERT, Nicole LABICHE, Marie-Josée DUE et Jérôme JEANNOT)
- CONTRE : 0 voix

3. Affectation du résultat de 2018 sur 2019 :

Concernant l'affectation du résultat, le montant de l'excédent global à reporter au compte 002 recettes de fonctionnement du budget primitif de 2019 est de **168 786.35€** et le montant de l'affectation en réserves à reporter au compte 1068 des recettes d'investissement est de **52 139.21€**.

L'affectation du résultat est approuvée comme suit :

- POUR : 15 voix
- ABSTENTIONS : 4 voix (Aline ROBERT, Nicole LABICHE, Marie-Josée DUE et Jérôme JEANNOT)
- CONTRE : 0 voix

Séance levée : L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 25.
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.